



Compte-rendu du COPIL Natura 2000 du 18/05/2018 à STENAY Forêt du Dieulet (FR2100186) Vallée de la Meuse secteur de Stenay (FR4100234 et FR4112005)

Objet de la réunion

COPIL Natura 2000 – bilan des actions sur le site.

Participants :

NOM PRENOM	STRUCTURE	PRESENT(E)	EXCUSÉ(E)
CORVISIER Jean- Pierre	CODECOM Pays de Stenay et Val Dunois	X	
PINATON Alexandra	CPIE de Meuse – directrice opérationnelle	X	
LE MANCHEC Alexandra	CPIE de Meuse – chargée de mission Territoire et biodiversité	X	
LESTAGE Arnaud	CPIE de Meuse – en charge de l'OLB	X	
CURIEN Patrice	DDT 55	X	
MARX Antoine	UNICEM	X	
FRANCOIS Séverine	Chambre Agriculture Meuse	X	
JILET Raphael	CEN Lorraine	X	
WERNAIN Pierre	CEN Lorraine	X	
GUILLARD Laurence	OTSI Pays Stenay Val Dunois	X	
GERARD Gersende	ONF (Unité Verdun)	X	
JERUZALSKI Océane	EPAMA	X	
GRUSELLE Thierry	Agriculteur / GAEC du Jardin Vert	X	
HIBLOT André	Agriculteur	X	
PIERSON Cédric	Maire de Laneuville sur Meuse	X	
COLLET Romuald	VP CODECOM Pays de Stenay Val Dunois	X	
MESIERES Pascal	Association Stenay Vallée de la Meuse - secrétaire	X	
DUPUIS Frédéric	Association Stenay Vallée de la Meuse - Président	X	
LECLERE Thierry	CODECOM Pays de Montmédy – Président du COPIL	X	
REYNÉ Marie	Chargée de mission Natura 2000 CODECOM Pays Stenay Val Dunois	X	
LANDRAGIN Dominique	LPO Nord meusien		X
BASTIEN Pierre-Emmanuel	CPEPESC Lorraine		X
PICHOT Julie	Agence de l'Eau Rhin Meuse		X
	VNF unité Meuse Ardennes		X
JAVELOT Yves	Maire de Wiseppe		X
JACQUET Evelyne	Conseil Départemental Meuse		X
	Région Grand Est		X
SCERRI Léa (représentation Etat par Patrice CURIEN)	DREAL Grand Est		X
LUNEAUT Manuel	Fédération Départementale des Chasseurs 55		X
MATTE Jean-Luc	DRAAF		X
	ONCFS		X
	Meuse Nature Environnement		X

Accueil par M CORVISIER, Président du COPIL

Le COPIL de ce jour est prévu en 2 temps, dans un premier temps le COPIL du site du Dieulet puis dans un deuxième temps celui du site Vallée de Meuse secteur de Stenay, avec les présentations des différents animateurs /gestionnaires des sites et de la CODECOM, maître d'ouvrage du site.

Relevé des échanges / COPIL de la Forêt du Dieulet (FR4100186)

Bilan des actions par Gersende GERARD de l'ONF

Gersende GERARD présente le bilan des actions menées par l'ONF depuis le COPIL de 2012.

Ce site de 7 ha s'inscrit dans le massif forestier du Syndicat Intercommunal Forestier de Gestion du Dieulet (Stenay, Laneuille sur Meuse, Wiseppe, Beaufort en Argonne). Il présente un intéressant gradient d'habitats de forêt alluviale, avec un peuplement âgé d'Orme lisse. Le site est classé hors sylviculture avec les préconisations de gestion suivantes :

- Coupes ponctuelles d'arbres éventuellement laissés sur place,
- Aucune intervention sur l'hydraulique (ni drainage ni curage)

Problématiques du site

- **Le maintien des niveaux hydriques** : l'enfoncement du lit et de la nappe alluviale suite à des travaux sur la Wiseppe a généré une régression des habitats les plus hygrophiles (aulnaie marécageuse et frênaie ormaie) au profit de la Chenaie pédonculée hygrocline.
- **La régénération de l'Ormaie** ; pas de semis ni de multiplication végétative constatés.

🔄 Axes de travail (à court et moyen termes)

- *Suivis et études sur le fonctionnement hydrique, maintien des niveaux de la nappe alluviale*
- *Suivis et études sur la capacité de régénération de l'Orme lisse*
- *Panneau d'information et prévention sur les dépôts (aire de stationnement à proximité)- aspects de sécurité lié au vieillissement du peuplement.*

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture du COPIL est établie à 15 H.

Relevé des échanges / COPIL Vallée de Meuse – secteur de Stenay (FR4112005 / FR4100234)

Présentation du site, organisation en place et présentation synthétique du DOCOB pour le soumettre à approbation par Marie REYNÉ pour la CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois

Le DOCOB a été finalisé et présenté en 2005. Cependant il n'y a pas de Compte-rendu de COPIL faisant état de sa validation, et donc ce site n'a pas fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'Approbation. Cette situation doit aujourd'hui être régularisée pour permettre la mobilisation de fonds (contrat Natura 2000, ...).

Le site est représenté rapidement, ainsi que les enjeux et les objectifs de gestion avec propositions d'actions par thématique (vallée alluviale : prairie set milieux aquatiques, gîtes à Chiroptères, voir présentation). Il est ensuite soumis à l'avis des personnes présentes : approbation à l'unanimité.

Bilan des actions par Alexandra le MANCHEC et Arnaud LESTAGE du CPIE de Meuse

Le CPIE de Meuse présente son bilan des actions menées sur 2017 (et début 2018) – voir présentation pour plus de détails :

- Mesures Agri Environnementales
- Suivis des espèces prairiales
- Fête de la Nature 2017 (en partenariat avec la CODECOM du Pays de Montmédy)

- OAB
- Actions pédagogiques

Focus sur certaines thématiques :

MAE : en 2017, il y a eu 11 contrats, pour des renouvellements de mesures avec un fort niveau d'engagement, idem pour 2018. Le site n'est pas autorisé à présenter de nouveaux contrats (pour des raisons de disponibilité budgétaire).

Suivis des espèces prairiales : les effectifs de *Rôle des genêts* sont en baisse pour 2017 (1 seul male chanteur entendu lors des prospections...). Il est difficile d'analyser les causes des variations (de nombreux paramètres non maîtrisés comme l'hivernage, la migration, les reports entre sites ...). Des réflexions sont en cours pour améliorer les suivis de population (prospection des femelles ? Enregistrements des mâles pour identification des individus...). Les mesures de fauche au 20/07 gardent toute leur pertinence. L'année 2018 correspond à la dernière année du Plan National d'Actions. Les réflexions sur le prochain PNA verraient un élargissement à l'avifaune prairiale. D'autres espèces sont en déclin et mériteraient un suivi (Pipit farlouse, Bergeronnette printanière...). L'année 2018 est également une année de comptage national ; la pression d'observation sera plus importante cette année : plus de secteurs prospectés pour les mâles chanteurs, plus de structures impliquées dans les suivis.

Courlis cendré : gros travail de prospection et de suivi réalisé par la LPO Nord meusien.

Tarier des prés : population en déclin de 80 % sur l'ensemble de la France. Des études en 2014 et 2015 menées par le CPIE de Meuse (en cours d'analyse) montrent une population bien conservée, voire en augmentation sur le site. Cette espèce bénéficie des actions de gestion menées pour la protection du Rôle des genêts.

Actions pédagogiques : cette action est primordiale pour sensibiliser les habitants du territoire. Les actions menées en 2017 durant la Fête de la Nature puis en 2018 sur le projet Zones humides ont permis de sensibiliser de nombreux élèves (15 classes en 2017, 13 classes en 2018 !)

OAB et suivi de la pollution : suite à la pollution constatée en Vallée de Meuse en juin 2016, le CPIE et la Chambre d'Agriculture ont été mobilisés pour faire des suivis pour évaluer l'impact sur les parcelles en Vallée (dans le site Natura 2000). Les protocoles mise en place se sont inspirés du Protocole Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB). Le CPIE a donc fait des suivis sur les vers de terre et les Invertébrés du sol, la Chambre d'Agriculture sur la flore et les analyses de sols, en lien avec l'association d'agriculteurs qui s'est constituée. Deux ans après, Frédéric DUPUIS précise que malgré les constats des éleveurs (mortalités, avortements, modification de la flore visuellement), l'enquête n'est toujours pas close et les origines de cette pollution ne sont encore pas connues. La CODECOM avait déposé plainte ; le Tribunal interrogé il y a quelques semaines sur l'avancement de cette plainte a également précisé que l'enquête était toujours en cours.

[Bilan des actions par Raphael JILET \(CEN Lorraine\)](#)

Le CEN Lorraine possède 105 ha en propriété en Vallée de Meuse, sur Wiseppe, Stenay et Mouzay. Il s'agit de prairies en convention de mise à disposition d'agriculteurs (13 différents) avec des cahiers des charges spécifiques. Des mesures de gestion plus spécifiques sont également mises en place sur plusieurs noues (Létanne, Douces Terres et Patureaux, marais des Sangsues par conventions communales ou avec VNF).

➤ *Axes de travail (voir détail dans la présentation)*

- *Actions de protection et de suivis (flore et avifaune prairiale)*
- *Actions d'animation (Grand Public et scolaires)*
- *Veille foncière et relations avec les partenaires*
- *Problématique spécifique : actions de surveillance et de police, la fréquentation de la prairie et les dérangements liés sont un point de vigilance particulière. Le survol du site à basse altitude par les hélicoptères a fait l'objet d'un courrier cosigné LPO / CODECOM sans effet pour l'instant. La circulation sur le site va aussi être prochainement abordée par un groupe de travail*

Proposition d'aménagement pédagogique sur le site (Pierre WERNAIN, CEN Lorraine)

Pierre Wernain a présenté les conclusions d'une étude menée en 2016 à la demande du Conseil Départemental, dans le cadre du développement de la politique ENS et en particulier de la valorisation des sites. Plusieurs sites prioritaires ont été définis, dont Stenay.

Il s'agirait de remettre en valeur le sentier de découverte me long de la Wiseppe (lien à faire avec le projet de Voie Verte et les attentes en matière de développement touristique sur le site) et d'ajouter une variante sur le secteur de Mouzay.

Pierre Wernain a détaillé le projet (panneaux, circuits). L'évaluation budgétaire de cette proposition atteint 52 000 € TTC. Laurence GUILLARD, pour l'OT, soulève la question d'utiliser des moyens numériques également (QR codes, ...).

☞ *Un groupe de travail sera mis en place sur les possibilités de valorisation du site.*

Actions menées par la CODECOM dans le cadre de l'animation Natura 2000 (Marie Reyné).

La CODECOM porte également des actions d'animation en direct, menées en cohérence ou collaboration avec les gestionnaires et animateur du site (cf présentation pour plus de détails)

Suivis scientifiques et gouvernance du site

La question **de la mise à jour du DOCOB se pose, ainsi que l'actualisation des inventaires** (Odonates cette année, suivis floristiques).

En matière de **mesures de gestion**, un point devra être fait sur les actions liées aux **Chiroptères** (informations transmises par la CPEPESC :

- Eglise d'Aincreville, colonie de mise bas de Grand Murin, convention à établir
- Tunnel de la Forge : colonie de mise bas du Grand Murin, problématique de mise en défens et de restauration du site (point d'effondrement) et suivi des projets de l'EPFL
- Caves de Dun sur Meuse (gites hibernation) avec actions de protection,
- Extension du site aux combles du Centre Socio Culturel

Pour les mesures de gestion, sur le volet agricole, deux aspects à souligner :

1. La question de la pérennité des MAE se pose (plus de possibilité de faire de nouveaux contrats, uniquement des renouvellements, avec des retards de paiement contre productifs). Les agriculteurs du site doivent d'ailleurs être fortement remerciés pour leur implication sur le secteur malgré ces aspects, la conservation du site n'est possible qu'avec leur intervention.
2. La question de travailler sur des alternatives pour valoriser les prairies et les fauches tardives, que ce soit sur les aspects économiques et techniques (filières, valorisation des foins de fauche tardive), ou de valorisation (reconnaissance et communication sur ces bonnes pratiques, avec par exemple la mise en place du Concours Général des « Prairies fleuries »). Des outils pourront être mobilisés (reconnaissance GIEE ?)

En matière de **communication et de valorisation**, les actions pédagogiques sont importantes et devront être poursuivies, tout comme les actions de communication et d'appropriation locales. Les actions de valorisation touristiques devront aussi être pleinement intégrées ; Laurence GUILLARD à ce titre présente le projet en cours de descente en canoé avec des animations nature prévues cet été.

M MARX de l'UNICEM soulève la question d'intégrer les sites de gravière, très intéressants pour l'avifaune et gérés par la LPO Nord meusien dans le site. Ce point devra être étudié à court terme (possibilité d'extension ?)

Vote de la présidence et de la poursuite de la maîtrise d'ouvrage.

Conformément à l'article 3 de l'Arrêté portant désignation du COPIL du site FR4100234/4112005 du 20/06/2008, la désignation de la Collectivité et du Président du COPIL doit être renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans.

La CODECOM du Pays de Stenay et du Val Dunois renouvelle sa candidature à la maîtrise d'ouvrage du site ; Jean-Pierre CORVISIER fait acte de candidature pour la présidence du COPIL. Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

M CORVISIER conclut ce COPIL en remerciant les participants. Il souligne que si la question peut être posée de façon un peu provocante de dépenser autant d'énergie pour la sauvegarde du Rôle des genêts, démonstration a été faite du bénéfice des actions sur les autres espèces. Ceci permet également de conserver un site à caractère exceptionnel. Les actions menées par les différents partenaires (qu'ils en soient remerciés) sont encourageants. L'animation sur le site de Stenay est ancienne, et doit se poursuivre !

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 17H30.

Fait le 20/06/2018 par MR.